

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

A la séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue lundi le 1<sup>er</sup> août 2016 à 19 :30 heures sont présents Mesdames Stéphanie Lizotte, Caroline Caron, messieurs Pierre Harton, Claude Daigle et Yan Chouinard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

La conseillère Guylaine Cloutier est absente et nous a confirmé de son absence.

165-08-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Yan Chouinard. Appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 1 août 2016

**À 19 : 30 heures**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal;
- 3- Avis de motion règlement 09-2016 modification code d'éthique des élus
- 4- Avis de motion règlement 10-2016 modification code d'éthique des employés
- 5- Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015
- 6- Révision budgétaire 2016 de l'OMH
- 7- Soumission pour inspection de conduite pour le plan d'intervention pour taxes d'accises
- 8- Soumission pour auscultation de chaussées pour le plan d'intervention pour taxes d'accises
- 9- Formations PG Solutions, ADMQ, APSAM
- 10- Congrès de la FQM
- 11- Colloque de zone des directeurs municipaux
- 12- Installation ponceau Rang Taché Ouest
- 13- Demande de crédit de taxe matricule 4813-24-2903
- 14- Demandes : Comité famille et loisirs, Les Doyens, Maison de la Famille de la MRC de l'Islet, Comité Action Avenir de l'Eglise, Comité culture Saint

Roch-des-Aulnaies, Centre femmes La Jardilec, Ville Saint-Pamphile, Maire de Lanoraie

15- Compte-rendu des comités;

16- Liste de correspondances;

17- Varia :

- Monstres ménagers et journée gratuite
- Placement de 200000.00\$
- Trottoirs
- Frais de déplacement
- Service de surveillance
- Plainte
- Enseigne numérique et enseignes sorties du village
- Jeux d'eau

18- Acceptation des comptes;

19- Période de questions;

20- Levée de la séance.

166-08-2016 Lecture et adoption du procès-verbal

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que le procès-verbal du 4 juillet soit adopté.

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Stéphanie Lizotte qu'un règlement portant le numéro 09-2016 modification de l'article 5 « Utilisation ou communication de renseignements confidentiels » du règlement 02-2014 révision du règlement 12-2011 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Perpétue sera présenté à une prochaine séance pour adoption.

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Stéphanie Lizotte qu'un règlement portant le numéro 10-2016 modification de la règle 3 « la discrétion et la confidentialité » de l'annexe « A » du règlement 06-2012 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera présenté à une prochaine séance pour adoption

Présentation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015

167-08-2016 Révision du budget 2016 de l'OMH de Sainte-Perpétue

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu d'adopter la révision du budget 2016 de l'OMH de Sainte-Perpétue indiquant des revenus de 72366.00\$, des dépenses de 173075.00\$ indiquant un déficit de 100709.00\$ dont 90% par la SHQ pour un montant de 90638.00\$ et de 10% par la Municipalité pour un montant de 10071.00\$.

168-08-2016

Soumission de la firme Can Explore inc retenue pour l'inspection de conduites d'égouts

Considérant que nous avons demandé 2 soumissions pour l'inspection de conduites d'égouts dans le cadre de la préparation du plan d'intervention pour la taxe d'accises;

Considérant que nous avons reçu 2 soumissions soient :

Can Explore inc            11234.00\$ avant taxes

Véolia                        13158.50\$ avant taxes

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que la firme Can Explore soit retenue pour l'inspection des conduites d'égouts au montant de 11 234.00\$ avant taxes.

169-08-2016

Soumission de la Firme Englobe Corp retenue pour ausculter les chaussées

Considérant que nous avons demandé 2 soumissions pour ausculter les chaussées dans le cadre de la préparation du plan d'intervention pour la taxe d'accises;

Considérant que nous avons reçu 2 soumissions soient :

Englobe Corp                4320.00\$ avant taxes

Groupe Trifide              5574.96\$ avant taxes

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que la firme Englobe Corp soit retenue pour ausculter les chaussées au montant de 4320.00\$ avant taxes.

170-08-2016

Autorisation donnée pour la formation de PG Solutions pour le grand-livre nouvelle génération

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte , appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser la directrice générale et son adjointe à assister à la formation de PG Solutions pour le grand-livre nouvelle génération à Lévis le 19 octobre prochain au coût de 395.00\$ pour le premier participant et de 150.00\$ pour les autres plus les taxes applicables.

171-08-2016

Autorisation donnée pour la formation sur l'ABC du guide de l'employeur

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser la directrice générale à assister à la formation sur l'ABC du guide de l'employeur qui se tiendra au Lac Etchemin le 20 septembre prochain au coût de 295.00\$ plus les taxes applicables.

Le conseiller Yan Chouinard est contre.

172-08-2016

Autorisation formation donnée par l'APSAM sur le creusement, excavation et tranchée

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'autoriser Mario Saint-Pierre à assister à la formation

donnée par l'APSAM sur le creusement, excavation et tranchée qui aura lieu le 22 septembre à Sainte-Louise au coût de 112.00\$ par personne.

Le conseiller Yan Chouinard est contre.

173-08-2016 Autorisation congrès de la FQM du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre

Proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'autoriser Céline Avoine et Claude Daigle à assister au congrès de la FQM du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre au coût de 720.00\$ par participant plus les taxes.

174-08-2016 Autorisation donnée pour le colloque de zone des directeurs municipaux qui se tiendra le 14 et 15 septembre prochain

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser la directrice générale à assister au colloque de zone qui se tiendra le 14 et 15 septembre prochain à Saint-Joseph de Beauce au coût de 105.00\$.

175-08-2016 Installation d'un ponceau de 900 mm dans le rang Taché Ouest

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu de faire l'achat d'un ponceau de 900mm de Réal Huot au montant de 2775.00\$ plus les taxes pour installer dans le rang Taché Ouest.

176-08-2016 Demande de crédit de taxes suite à fermeture de logement à partir du 1<sup>er</sup> juillet dossier 4813-24-2903

Il est proposé par le conseiller Yan Chouinard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'accepter la demande de crédit de taxes suite à la fermeture du logement de la propriété matricule 4813-24-2903 et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet au montant de 146.00\$ pour les taxes aqueduc et égout et de 60.00\$ pour les taxes de vidanges.

177-08-2016 Autorisation donnée à la Brigade des incendies pour les feux d'artifices et le feu de joie

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu de donner l'autorisation à la Brigade des incendies d'être présent lors des feux d'artifices et le feu de joie à la journée familiale du 13 août prochain et ce, selon leur disponibilité.

178-08-2016 Autorisation donnée à la Brigade des incendies pour sortir les camions incendie pour la journée familiale du 13 août prochain

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser la Brigade des incendies à utiliser les camions incendie pour la journée familiale du 13 août prochain et ce, conditionnel à la disponibilité des pompiers et qu'ils puissent partir en cas d'alarme incendie.

- 179-08-2016 Autorisation donnée pour l'ouverture de la piscine municipale pour la journée familiale du 13 août prochain
- Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser que la piscine municipale soit ouverte pour la journée familiale du 13 août prochain et ce, gratuitement. De demander à nos employés leurs disponibilités lors de cette journée.
- 180-08-2016 Autorisation donnée pour le paiement du gâteau pour la journée familiale et la clôture du terrain de jeux
- Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser le paiement du gâteau pour la journée familiale et la clôture du terrain de jeux le 13 août prochain.
- 181-08-2016 Acceptation des dépenses pour la journée familiale du 13 août 2016
- Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'accepter les dépenses inscrites dans la liste remise soit : Jeux gonflables 1805.11\$, feux d'artifices environ 700.00\$ Show de Skate et initiation 250.00\$, Yoga parents/enfants 80.00\$ et ce, pour la fête familiale et la clôture du terrain de jeux qui aura lieu le 13 août prochain.
- 182-08-2016 Appui au projet présenté par le Club de l'Age d'Or Les Doyens dans le cadre de la demande de financement standardisée de subvention (DFSS)
- Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu d'appuyer la demande de financement standardisée de subvention (DFSS) présentée par le Club de l'Age d'Or Les Doyens pour des travaux de renouvellement d'équipements, l'achat d'ameublement, Modification des thermostats et plinthes de chauffage ainsi que l'achat d'accessoires de salubrité en cuisine.
- 183-08-2016 Participation à Accès-loisirs L'Islet-Sud pour les personnes défavorisées
- Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Sainte-Perpétue défrayera le coût de 2 inscriptions au cours de Karaté, 2 inscriptions au cours de danse pour les enfants de 3 à 6 ans et 2 inscriptions au cours de danse pour les enfants de 7 à 12 ans. Les cours se donneront à Sainte-Perpétue à l'automne.
- Demande de rencontre du comité de l'Avenir de l'Eglise qui sera lundi le 29 août si possible.
- 184-08-2016 Demande du Centre-Femmes La Jardilec pour obtenir un local gratuit
- Proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que la Municipalité de Sainte-Perpétue autorise le Centre-Femmes La Jardilec à utiliser gratuitement le local 101 et ce, pour une série d'ateliers (6) qui s'échelonna sur la période du 21 septembre au 26

octobre à raison d'une demi-journée par semaine le mercredi après-midi de 13h30 à 16h00.

185-08-2016 Signature de l'entente avec la Ville de Saint-Pamphile

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Sainte-Perpétue signera l'entente incendie au tarif de la MRC avec la Ville de Saint-Pamphile au taux de 21.00\$ et 25.00\$. Que le maire Madame Céline Avoine, ainsi que la directrice générale Madame Marie-Claude Chouinard soient autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Claude Daigle qu'un règlement portant le numéro 11-2016 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité sera présenté à une prochaine séance du conseil pour adoption.

186-08-2016 Proposition sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec

1. Considérant que les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;
2. Considérant que le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élu-e-s municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;
3. Considérant que le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;
4. Considérant que l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;
5. Considérant que pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;
6. Considérant qu'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier;
7. Considérant qu'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

8. Considérant que le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;
9. Considérant que le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;
10. Considérant que le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;
11. Considérant que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;
12. Considérant, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Caroline Caron et il est RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ de Sainte-Perpétue DEMANDE À LA FQM :

1. de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;
2. de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
3. de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
4. de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
5. d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

187-08-2016

Résolution sur le projet de *Loi sur les hydrocarbures*

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Attendu que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

Attendu que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

Attendu que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

Attendu que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Attendu que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;



Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Caroline Caron et IL EST RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ de Sainte-Perpétue DEMANDE À LA FQM :

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

Les membres du conseil donnent les comptes rendus des comités

Concernant la demande de la part du comité de prévention en incendie pour le paillis de cèdre installé au jardin communautaire, une partie de celui-ci sera enlevé sur le site du jardin communautaire.

Le conseiller Yan Chouinard demande qu'il soit inscrit au procès-verbal qu'il est contre l'enlèvement du paillis de cèdre au jardin communautaire.

Les monstres ménagers auront lieu le 26 septembre prochain.

188-08-2016

Placement d'un montant de 200 000.00\$

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu d'autoriser la directrice générale à faire un placement au montant de 200 000.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins du Sud de l'Islet et des Hautes Terres.

Concernant la réparation du trottoir le Ministère des Transports demande un plan d'implantation pour le respect des nouvelles normes afin d'analyser notre demande.

189-08-2016

Analyse des curriculum vitae pour le service de surveillance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu de demander au Carrefour Jeunesse Emploi d'analyser les curriculum vitae des personnes et de faire un choix pour l'adjoint(e) au service de surveillance. Que le salaire accordé à l'employé sera au montant de 12.00\$.

190-08-2016

Acceptation des comptes

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que les comptes suivants soient et sont adoptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG 81806.14\$  
Comptes fournisseurs et JG 78720.59\$

Classés en annexe

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.

Les comptes ont été vérifiés par Madame Céline Avoine maire et Monsieur Pierre Harton conseiller.

La période des questions débute à 21 :40 heures.

191-08-2016 Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que la séance soit levée à 21 :50 heures.

---

Maire

---

directrice générale

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétu

MRC de l'Islet

A une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue mardi le 23 août 2016 à 19 :00 heures sont présents Mesdames Guylaine Cloutier, Stéphanie Lizotte, Caroline Caron, Messieurs Pierre Harton, Claude Daigle, Yan Chouinard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

192-08-2016 Soumission de construction BML retenue pour le pavage dans certains rangs et rues de la Municipalité

Considérant que nous avons demandé des soumissions par le service électronique SEAO pour le pavage dans certains rangs et rues de la Municipalité;

Considérant que nous avons reçu 4 soumissions soient :

Construction BML	127200.00\$ +taxes
Les entreprises Lévisiennes	127843.55\$ +taxes
JR Morin	130478.05\$ +taxes
Nasco	142497.00\$ +taxes

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que la Municipalité accorde le contrat à Construction BML pour un montant de 127 200.00\$ + les taxes applicables pour les travaux suivants : 2 pièces dans le rang Taché Est à partir du 329 jusqu'au-dessus de la côte, 1 pièce dans le rang Taché Est du numéro 116 en allant vers la route 204, 1 pièce dans le rang Taché Est à partir du numéro 68 en allant vers la route 204, 1 pièce dans le rang Lafontaine à partir du séchoir fin d'asphalte neuve jusqu'à la piste de motoneige à droite du pic Florent Chouinard et la Rue du Collège à partir de la route 204 jusqu'à l'Avenue de l'Aqueduc. Qu'un montant de 105940.00\$ soit pris dans le placement de carrière et sablière et qu'un montant de 27 245.00\$ soit pris dans le surplus accumulé non affecté.

193-08-2016

Surveillance scolaire modifications des règles de fonctionnement et accord pour les enfants de la maternelle jusqu'au 7 septembre

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu de modifier les règles de fonctionnement du service de surveillance soient : au point 2.4 ouverture à 6 :15 à tous les matins ainsi que lors des journées pédagogiques, au point 2.9 journées pédagogiques et congés spéciaux ce point devra être enlevé, au point de la facturation ajout à la phrase suivante : « A défaut de paiement, le service sera suspendu pour l'enfant en question conditionnel à l'autorisation du conseil municipal, au point des règles de vie celui-ci devra être enlevé, le calendrier avec les sourires ne devra pas s'appliquer ainsi que les règles plus sévères qu'à l'école.

La conseillère Caroline Caron et le conseiller Yan Chouinard s'abstiennent lors de cette décision.

194-08-2016

Choix de la personne à temps partiel pour la surveillance scolaire

Considérant que M. François Garon du Carrefour jeunesse emploi à effectuer les entrevues pour le choix d'un aide au service de surveillance scolaire et ce, avec la collaboration de la directrice générale;

Considérant que M. Garon recommande le choix numéro 1 comme aide au service de surveillance scolaire;

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que le choix numéro 1 soit retenu pour le service de surveillance scolaire au coût de 13.00\$ l'heure pour 15 heures par semaine.

La conseillère Caroline Caron et le conseiller Yan Chouinard s'abstiennent lors de cette décision.

195-08-2016 Réparation de la toiture du 141 Principale

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu de réparer la toiture du 141 Principale en bardeaux d'asphalte pour environ 700.00\$ de matériel.

196-08-2016 Demande de soumission pour un architecte pour la toiture du garage municipal

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions auprès de deux firmes d'architecte pour la préparation de plan et devis pour la réfection de la toiture du garage municipal.

197-08-2016 Demande de soumission pour l'enseigne électronique du Complexe Municipal

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions auprès de deux firmes d'enseigne pour l'enseigne électronique du Complexe Municipal.

Des informations seront prises à Saint-Pamphile et Saint-Marcel pour avoir les coordonnées des entreprises qui ont fait leur enseigne électronique.

Les membres du conseil ont rencontré le comité de l'avenir de l'Eglise. Une lettre sera expédiée à la Municipalité de Tourville pour avoir un appui moral au projet du comité de l'avenir de l'Eglise

Période de questions à 21 :35 heures.

198-08-2016 Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que la séance soit levée à 21 :45 heures.

---

Maire

---

directrice générale sec.trés.